

# Nouveau mode de facturation pour les tarifs d'électricité

Genève, le 20 août 2025

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les Services industriels de Genève (SIG) baissent les tarifs de l'électricité, dont la composante énergie de 9% en moyenne. Toutefois, cette baisse sera en partie absorbée par un nouveau mode de facturation imposé par la Confédération.**

Les Services industriels de Genève modifient les tarifs d'électricité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le coût de l'énergie sera réduit de 9% en moyenne pour refléter la baisse des prix sur les marchés. Toutefois, les petits consommateurs ne profiteront pas tous de cette adaptation en raison d'un nouveau mode de facturation imposé par la nouvelle Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité. Cela concerne le comptage, c'est-à-dire la mesure de la consommation.

Jusqu'alors, le coût du comptage était facturé en fonction de la quantité d'électricité consommée. Ainsi, les petits consommateurs payaient peu pour cette mesure. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, et à la suite de la volonté du législateur fédéral, le comptage est facturé selon un forfait mensuel unique, quel que soit le niveau de consommation. SIG a fixé ce montant à 6.70 francs par mois et par compteur pour les ménages et les petites entreprises.

Concrètement, pour une consommation de 3000 kWh/an, soit la consommation moyenne d'un ménage genevois, la facture passera à 64 francs par mois, soit une hausse de 1,40 francs. A l'inverse, avec une consommation de 7500 kWh/an, par exemple une villa, la facture mensuelle s'établira à 150 francs par mois, soit une baisse de 6,60 francs. Pour un artisan consommant 30'000 kWh/an, la facture sera de 581 francs, soit une baisse de 46 francs par mois. Ainsi, la transparence et la réalité des coûts voulues par la législation fédérale pour ce qui concerne le comptage pénalise légèrement les petits consommateurs. La baisse du tarif de l'énergie décidée par SIG permet toutefois d'atténuer cet effet.

## **Baisse des tarifs du gaz à partir du 1<sup>er</sup> octobre**

Les Services industriels de Genève vont baisser les tarifs du gaz de 11% en moyenne à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Le prix du kilowattheure passera de 12,58 à 11,18 centimes pour le gaz Vitale Bleu, le produit le plus demandé. Ces nouveaux tarifs reflètent une situation moins tendue sur les marchés, après une explosion des prix du gaz en 2022.

Cette baisse ne profitera toutefois pas aux plus petits consommateurs. Ces derniers ont longtemps bénéficié d'un tarif légèrement préférentiel qui ne couvrait pas la totalité des coûts du réseau, ce qui ne répondait pas totalement aux règles de la branche gazière. SIG a désormais décidé d'adapter sa tarification.

Ainsi, les clients qui consomment jusqu'à 10'000 kWh/an verront leurs factures augmenter de 20% en moyenne. Pour atténuer cette hausse, SIG va octroyer des aides sous forme d'une prime énergie selon la consommation ou d'un accompagnement à domicile pour mettre en place des mesures d'économies.

En revanche, les autres clients profiteront de la baisse des tarifs de la molécule. Ainsi, pour une villa consommant 20'000 kWh/an, la facture baissera de 7%. Et de 12% pour une PME consommant 170'000 kWh/an, par exemple un restaurant ou un garage.

---

#### **CONTACT MÉDIAS**

Christian Bernet, Relations publiques, porte-parole

[christian.bernet@sig-ge.ch](mailto:christian.bernet@sig-ge.ch)

T + 41 79 907 38 64